



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 8 février 2019

6^{ème} Commission

N° CP-2019-2-6-1

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

ABATTOIR DEPARTEMENTAL INVESTISSEMENTS ET GROS TRAVAUX 2019

Résumé : Le fonctionnement de l'abattoir départemental de proximité de CERNAY est assuré par une société d'exploitation dans le cadre d'une Délégation de Service Public. Ce contrat stipule que les travaux d'investissement et de gros entretien sont à la charge du Département.

Lors de la Commission Consultative de l'abattoir du 28 novembre 2018 et de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 25 janvier 2019, il a été décidé de concentrer les investissements 2019 sur l'aménagement du local de pré-traitement et la programmation de l'extension de l'abattoir (agrandissement des capacités frigorifiques, de l'atelier de fabrication, des vestiaires...)

Le fonctionnement de l'abattoir départemental du Haut-Rhin est assuré par un exploitant dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) couvrant la période de 2014 à 2022. L'exploitant est une Société par Actions Simplifiées (SAS) qui a été créée spécifiquement et uniquement pour exploiter l'abattoir. Cette société est composée d'éleveurs, d'associations (association des Fermes Auberges, association « Bienvenue à la ferme », association des usagers de l'abattoir...), de bouchers et de simples particuliers.

La société d'exploitation compte plus de 600 usagers réguliers et le tonnage annuel abattu progresse d'année en année pour se stabiliser à 1 132 tonnes en 2018.

Cet outil est devenu indispensable pour les éleveurs haut-rhinois ; les prestations de découpe et de conditionnement proposées par l'exploitant ont permis le développement des filières de vente directe du producteur au consommateur. La valorisation des produits permet de garantir des revenus aux éleveurs et ainsi de conserver les surfaces en herbe qui contribuent à la lutte contre les coulées de boue, à la limitation des intrants dans le sous-sol et la nappe.

Chaque année, le Département réalise des travaux d'amélioration et d'adaptation de cet outil. Le tonnage journalier d'abattage étant dépassé lors de certaines périodes de pointe, il conviendra probablement d'ajouter des jours d'abattage ; ceci n'est faisable qu'en augmentant à l'avenir la capacité de stockage froid (ressuage et maturation).

Le contrat de DSP stipule que les investissements, les travaux de gros entretien et les mises aux normes réglementaires incombent au propriétaire de l'abattoir, c'est-à-dire au Département.

Travaux envisagés au courant de l'année 2019

Au Budget Primitif 2019, une Autorisation de Programme de 1 000 000 € a été votée et 600 000 € de Crédits de Paiement ont été inscrits pour les investissements.

Les travaux relatifs à la production et au stockage d'eau chaude sanitaires réalisés fin 2018 seront à solder en 2019 (27 755,39 €) ; la somme restant disponible pour les investissements 2019 d'élève donc à 572 244,61 €.

En priorité, il est prévu cette année :

- d'assurer la ventilation du local de prétraitement, changer la sonde et la porte d'accès (10 000 €),
- d'ajouter un bras de manutention des carcasses (10 000 €),
- d'améliorer le système de guidage des animaux lors de leur déchargement pour limiter les risques de fuite (2 250 €),
- De planter une haie vive tout autour du grillage de délimitation de l'abattoir + éventuellement une protection contre le vent au niveau de la buverie (7 500 €),
- de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement de la capacité frigorifique, du stockage, des vestiaires et des bureaux ainsi que de l'atelier de fabrication pour préparation bouchère crue (projet à élaborer et chiffrer dans le détail avec un spécialiste suite au dossier retenu par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région Grand Est).

Les travaux cités ci-dessus, hors imprévus éventuels et projet d'agrandissement des installations, sont évalués à 29 750 €. Les crédits restants seront mobilisés pour financer l'extension de l'abattoir ainsi que les premiers travaux correspondants et les imprévus éventuels.

En conclusion, il vous est ainsi proposé :

- d'affecter 1 000 000 € d'Autorisations de Programme (AP) pour l'ensemble des travaux à venir (travaux courants et agrandissement) ;
- d'approuver les travaux cités ci-dessus pour un montant de 572 244,61 € qui relèvent du Programme C141 – Chapitre 21 – Fonction 928 – Nature 21351 et pour les insertions presse : Chapitre 20- Fonction 928 – Nature 2033 ;

- de m'autoriser à signer tous les documents relatifs au projet d'agrandissement de l'abattoir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT